

Club hydrogène Île-de-France

LE DEVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE
RENOUVELABLE ET BAS CARBONE
PORTE PAR LA RÉGION IDF

24 mars 2022





1

Le rôle de cheffe de file

La stratégie énergie-climat

- Votée en juillet 2018
- un scénario de rupture
 - 2030 : Réduire de près de 20 % la consommation énergétique régionale et multiplier par 2 la quantité d'énergie renouvelable sur le territoire
 - Tendre vers une région 100 % EnR et zéro Carbone en 2050.
- Les filières prioritaires d'ENRR sur lesquelles la Région souhaite faire porter l'effort sont :
 - la géothermie profonde et superficielle,
 - les énergies de récupération y compris celles provenant des déchets au sens large,
 - le solaire photovoltaïque,
 - la biomasse,
 - la micro hydroélectricité,
 - **l'hydrogène.**

La stratégie « Île-de-France Territoire hydrogène »

- Délibération de Novembre 2019
- Création d'un « Club hydrogène » pour construire des synergies entre les projets et participer à la structuration de la filière
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Innovation et structuration de la filière Hydrogène » pour faciliter le développement et l'interopérabilité de stations accessibles.

Les perspectives

- Etude pour le développement d'écosystèmes hydrogène renouvelable et bas carbone portée par la Région Île-de-France et la Région Normandie
 - Identification, quantification et programmation spatiale et temporelle des potentiels de production, de distribution et de consommation d'hydrogène renouvelable et bas carbone
 - Développement à 2030, d'écosystèmes hydrogène cohérents en Vallée de Seine dans une logique de bassin
 - Recherches sur les complémentarités, les antagonismes et les potentiels doublons présents sur cet axe économique central pour les deux régions
- Evaluation du SRCAE (Schéma régional climat air énergie)
- Révision du SDRIF-E (Schéma directeur de la Région Île-de-France – Environnement)

2

Les dispositifs d'accompagnement

AAP Développement des énergies renouvelables électriques

- Candidats éligibles
 - Toutes les personnes morales (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).

- Projets éligibles
 - photovoltaïques en injection ou en autoconsommation ;
 - **production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération ;**
 - production d'hydro électricité ;
 - autres EnR

- Accompagnement financier
 - jusqu'à **30% du montant** TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, **plafonnée à 2.000.000 €** sauf pour les installations photovoltaïques subventionnées jusqu'à 50 %.

AMI Innovation et structuration de la filière hydrogène

- Candidats éligibles
 - Toutes les personnes morales (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).
- Objectif de **lever les freins au développement d'un réseau opérationnel de distribution de l'hydrogène** par :
 - le développement de stations ouvertes à terme avec une répartition spatiale en fonction des besoins et des stations déjà existantes,
 - le développement de stations multi-énergies
 - la fourniture d'hydrogène en interopérabilité (350 et 700 bars),
 - l'organisation de l'universalité des paiements,
 - la possibilité de conversion d'une station propriétaire en une station ouverte au public et interopérable,
 - les innovations facilitant le développement de la filière hydrogène dans tous domaines (fluvial, réseaux...).
- Accompagnement financier : 30 % du montant, plafonné à 400.000 euros

AAP Projets innovants, porteurs de solutions de rupture

- Candidats éligibles
 - Toutes les personnes morales (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).
- Projets ayant un caractère disruptif soit en termes de process soit en termes de changement d'échelle ; s'inscrivant dans les objectifs de la Smart Région et d'une région Solidaire ; contribuant à rendre les territoires intelligents et durables.
- L'accompagnement financier est le suivant : jusqu'à 30% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonné à 1 000 000€.

Dispositif véhicules propres

Transformation
électrique de véhicule thermique
(rétrofit électrique)



Remplacement
de véhicules polluants

Nouveau



Acquisition
de véhicules plus propres



Création
de commerce ou artisanat ambulant

Nouveau



Déposer des demandes



AMI porté par les régions Île-de-France et Normandie

Hydrogène Axe Seine

Un accélérateur de projets porté par :



- **OBJECTIFS**
- Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vise à faire émerger des projets d'innovation et d'investissement dans des technologies à hydrogène adaptées au domaine fluvial et maritime (axe Rouen – Le Havre) ainsi que des solutions hydrogène sur les activités portuaires.
- Les projets devront permettre d'évaluer, par expérimentation, des solutions et services innovants autour de l'hydrogène dans le domaine fluvial (architecture navale, motorisation, stockage et approvisionnement en hydrogène, logistique en amont du fret fluvial...) ainsi que dans les activités portuaires.
- **NATURE DES PROJETS ATTENDUS**
- Déployer une expérimentation, en conditions réelles, d'un projet de développement expérimental et d'innovation lié à l'hydrogène dans le domaine du transport de marchandises et de personnes par voie fluviale.
- **MODALITES ET REGIMES D'AIDES**
- Mobilisation des dispositifs de soutien des deux Régions et de leurs partenaires, subventions ou avance récupérable ou prêt à taux zéro
 - **CALENDRIER**
 - 1ère relève : 30/04/2022
 - 2nde relève : 30/09/2022

Les liens utiles

- <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>
- <https://www.iledefrance.fr/developpement-des-energies-renouvelables-electriques>
- <https://www.iledefrance.fr/innovation-et-structuration-de-la-filiere-hydrogene>
- <https://www.iledefrance.fr/vehicules-propres>
- <https://www.iledefrance.fr/solutions-innovantes-de-rupture>
- <https://adnormandie.fr/besoin/accelerateur-hydrogene/>

Vos contacts

Service Transition énergétique, qualité de l'air, bruit climat
Clotilde CARRON clotilde.carron@iledefrance.fr
Véronique CHARBEAUX veronique.charbeaux@iledefrance.fr

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

